

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION
Versement d'une aide à la transformation
numérique - THEATRE DE L'UNION

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

MU le règlement n°2023/2023 de la commission du 15 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de régions.

MU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L321-2 et L321-3.

MU le règlement relatif à l'aide à la transformation numérique adopté par décision concernant la mise en place d'un dispositif de soutien aux entreprises innovantes en date du 3 juin 2020, et l'annexé à la convention relative à la mise en œuvre du SAGEC1 concernant la dispositif de transformation numérique n°2020/2020.

MU la délibération n°14 du 18 décembre 2020 portant sur l'adoption du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises sur son territoire, et l'annexé à la convention relative à la mise en œuvre du SAGEC1 concernant l'adoption du dispositif de transformation numérique n°2020/2020.

MU la demande d'aide à la transformation numérique déposée par le THEATRE DE L'UNION le 15 juin 2023.

MU l'avis simple de la commission mis en date du 8 janvier 2024.

CONSIDÉRANT que la société justifie à travers ce projet de transformation numérique, le souhait d'acquiescer en respectant.

CONSIDÉRANT que l'aide financière est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles relatives aux dépenses HT éligibles n°2020/2020.

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT éligibles est de 12 429 € HT et que le montant des dépenses HT éligibles est arrêté à 12 429 € HT, en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 12 429 x 50 % = 6 214,50 €.

D É C I S I O N

Contribuer au THEATRE DE L'UNION dont le siège est situé au 20 rue des Coopérateurs - 87000 - 87100 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 6 214,50 € HT, de signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec le THEATRE DE L'UNION, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

Imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 15 FÉV. 2024

Le Président de Limoges Métropole,



Guillaume GIBERON

Publié le 20 FÉV. 2024

Cette décision sera également l'objet d'une notification adressée au demandeur.

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la transformation numérique - THEATRE DE L'UNION

1 DOCUMENT - Publié le 20 Février 2024



DEC_ECO_25007_AIDE_TRANSFORMATION_NUMERIQUE_THEATRE_UNION.pdf
(.pdf, 130,0 Ko)



TÉLÉCHARGER